

Distribution limitée

WHC-2000/CONF.202/INF.8 (SPE)

Paris, le 7 septembre 2000

Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Session spéciale

Budapest, Hongrie

2 - 4 octobre 2000

Commentaires de l'UICN sur les principales conclusions et recommandations du rapport C3E : « Evaluation de l'Assistance internationale dans le cadre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel » (WHC-2000/CONF.202/13)

Commentaires de l'UICN sur les principales conclusions et recommandations du rapport C3E: «Évaluation de l'assistance internationale dans le cadre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, naturel et culturel» (WHC-2000/CONF.202/13)

Projet 30 août, 2000

<i>5.1.1 Conclusions relatives aux objectifs de l'assistance internationale</i>	<i>Commentaires de l'UICN sur les conclusions relatives aux objectifs de l'assistance internationale</i>
A. Les priorités et les modalités d'attribution de l'assistance internationale ne tiennent pas suffisamment compte du succès que rencontrent la Convention et l'assistance internationale.	L'UICN partage cet avis.
B. L'assistance internationale n'est pas suffisamment guidée par des orientations stratégiques précises émanant du Comité et du Bureau.	L'UICN partage cet avis. La répartition de l'assistance internationale doit être étroitement liée aux objectifs du plan stratégique révisé.
C. La conservation et la mise en valeur des biens inscrits au Patrimoine mondial deviendront des priorités dominantes pour les prochaines décennies.	L'UICN partage cet avis et estime que la conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial doit primer sur l'identification de nouveaux sites.
D. L'objectif émergent de "donner vie" aux biens du patrimoine et celui de création d'une dynamique économique et sociale durable autour des sites classés nécessite une réflexion plus approfondie.	L'UICN partage cet avis. La création de possibilités de développement économique et social autour des sites inscrits est essentielle pour leur conservation à long terme et pour obtenir l'appui des communautés locales

<p>E. Les objectifs opérationnels tels qu'ils figurent dans les Orientations prêtent à confusion car ils mélangent des types d'intervention (ex: assistance préparatoire, formation) avec des types de bénéficiaires (biens nouveaux, biens menacés, etc.).</p>	<p>L'UICN partage cet avis. Les objectifs doivent être revus, de même que les critères d'approbation des subventions et le rôle respectif du Secrétariat et des organismes consultatifs.</p>
<p>F. L'ensemble des objectifs assignés à l'assistance internationale est trop ambitieux au regard des ressources humaines et budgétaires du Fonds et du Centre.</p>	<p>L'UICN partage cet avis – (voir commentaire sur la conclusion E, ci-dessus).</p>

5.1.2 Conclusions relatives aux résultats de l'assistance internationale

<p>A. Les effets catalyseurs permettent de crédibiliser les projets de mise sur la liste de nouveaux sites et de conservation des sites vis à vis des autorités nationales et des financeurs internationaux.</p>	<p>L'UICN confirme que l'assistance internationale pourrait être organisée selon des priorités plus stratégiques. Elle pourrait être plus efficace avec une planification plus stratégique des priorités dans le cadre de liens plus étroits avec le plan stratégique et d'un suivi amélioré des recommandations des réunions/ateliers techniques et de formation.</p> <p>Sauf pour l'assistance en cas d'urgence, il serait bon d'accentuer l'utilisation de l'assistance internationale pour garantir des sources de financement à long terme, c'est-à-dire le renforcement des capacités pour les appels de fonds.</p> <p>Sauf pour l'assistance en situation d'urgence, il serait bon d'accentuer le cofinancement par les États parties ou les fondations.</p>
--	---

<p>B. L'assistance dans le cadre des situations d'urgence est cruciale en raison de l'autorité morale que représente la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO..</p>	
<p>C. Les effets multiplicateurs sont importants pour les pays les moins avancés mais leur efficacité reste limitée à certains cas précis qu'il convient d'identifier avec plus de précision.</p>	
<p>D. Les effets de renforcement des capacités des pays les moins avancés sont significatifs et ont une efficacité forte lorsque les activités sont organisées dans le cadre de « mise en commun » des ressources (séminaires régionaux de formation, guides, par zone,...).</p>	
<p>E. Les financements récurrents sur un même site ne sont justifiés que lorsqu'il s'agit d'assister les gestionnaires à faire face à une phase critique dans le « cycle de vie » du site.</p>	<p>Ce point devrait être évalué au cas par cas.</p>
<p>F. Au regard des contraintes budgétaires et humaines, une plus forte sélectivité est indispensable en fonction de la contribution potentielle des projets à l'atteinte des objectifs.</p>	<p>L'UICN partage cet avis.</p>

5.1.3 Conclusions sur la mise en œuvre de l'assistance internationale

<p>A. Les critères de sélection de requêtes sont trop imprécis et pas assez spécifiques à chaque type de bénéficiaires pour éviter les risques de "premier arrivé, premier servi".</p>	<p>L'UICN convient qu'il s'agit d'un problème majeur pour l'assistance internationale.</p>
--	--

<p>B. L'autonomie du Fonds et le caractère opérationnel du Centre permettent une rapidité et une flexibilité de l'assistance internationale que bien d'autres administrations internationales ou nationales n'ont pas.</p>	<p>Toute révision de ce critère d'attribution de l'assistance internationale doit veiller à garder cette qualité essentielle intacte.</p>
<p>C. Le Comité et le Centre n'ont pas à proprement parler une démarche proactive.</p>	<p>L'UICN partage cet avis.</p>
<p>D. Le rôle des Organes consultatifs est essentiel en tant que lieu d'expertise indépendant du Centre.</p>	<p>L'UICN partage cet avis.</p>
<p>E. La participation des Organes consultatifs (ainsi que celle du personnel du Secrétariat) à la réalisation de prestations financées par l'Assistance Internationale génère une suspicion.</p>	<p>L'UICN partage cet avis mais estime que ce problème pourrait être résolu par des critères bien définis et des procédures transparentes d'analyse des demandes d'assistance internationale. De même, la détermination des priorités définies dans le plan stratégique réduira aussi la suspicion.</p>
<p>F. Il subsiste de sérieux problèmes d'organisation interne au Centre qui nécessitent l'intervention de spécialistes dans les mois à venir.</p>	
<p>G. L'analyse des effets de l'assistance internationale a été insuffisant depuis l'adoption de la Convention.</p>	<p>L'UICN estime qu'il devrait y avoir des évaluations périodiques de l'efficacité de l'assistance internationale. Ces évaluations pourraient avoir lieu à l'échelle régionale avec remise de rapport périodique.</p>

<i>Recommandations relatives aux résultats</i>	<i>Destinataires</i>	<i>Temporalité</i>	<i>Commentaires de l'UICN</i>
Focaliser le rôle du Comité et du Bureau sur la réactualisation des priorités stratégiques.	Comité Bureau	Court terme	L'UICN partage cet avis.
Rechercher à l'avenir une gestion par les objectifs à atteindre dans le cadre des trois situations qui requièrent une assistance internationale : biens à ajouter sur la Liste; biens en danger; biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.	Comité Centre du patrimoine mondial	Moyen terme	L'UICN partage cet avis.
Simplifier les modalités d'attribution de l'assistance et mettre en œuvre plus de sélectivité en fonction des besoins prioritaires.	Bureau Centre	Court terme	L'UICN partage cet avis.
Rééquilibrer les priorités en faveur de l'assistance aux sites déjà sur la liste qui connaissent des difficultés.	Comité	Moyen terme	L'UICN partage cet avis.
Développer une réflexion à propos de l'objectif émergent de création d'une dynamique économique et sociale durable autour des sites classés.	Comité	Moyen terme	L'UICN partage cet avis.
Réduire le nombre de projets financés de manière à produire des effets plus significatifs par une meilleure étude et la recherche des concentration des ressources disponibles au niveau régional.	Centre	Moyen terme	L'UICN partage cet avis.

<i>Recommandations relatives aux résultats</i>	<i>Destinataires</i>	<i>Temporalité</i>	<i>Commentaires de l'UICN</i>
Préparer une nouvelle version des Orientations qui recentre les objectifs et les interventions de l'assistance internationale sur ce qui accroît la valeur ajoutée du Fonds par rapport aux activités des autres organisations internationales.	Comité	Court terme	L'UICN partage cet avis

Développer et privilégier les interventions susceptibles d'avoir des effets catalyseurs vis à vis de biens à inscrire mais aussi des biens déjà inscrits sur la liste.	Centre	Court terme	L'UICN partage cet avis.
Poursuivre les efforts en faveur des situations d'urgence pour le patrimoine culturel et développer des actions conjointes avec des ONG lorsque cela est envisageable dans le domaine naturel.	Comité	Court terme	L'UICN partage cet avis.
Réserver les cofinancements d'investissements ou de travaux de réhabilitation aux pays les moins avancés et/ou aux sites qui connaissent une phase critique momentanée.	Comité Centre	Court terme	L'UICN partage cet avis.
Privilégier les actions de renforcement des capacités dans un cadre régional (mutualisation), s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (formation en ligne, Internet, etc.) et en partenariat avec des institutions relais décentralisées.	Centre	Moyen terme	L'UICN partage cet avis.

<i>Recommandations relatives aux résultats</i>	<i>Destinataires</i>	<i>Temporalité</i>	<i>Commentaires de l'UICN</i>
Mobiliser des financements complémentaires, pour pouvoir à terme couvrir au mieux l'ensemble des objectifs, en s'appuyant sur l'intérêt croissant des peuples pour la protection de l'environnement et pour la découverte des autres cultures (souscription via le tourisme, Internet,...).	Centre	Moyen terme	L'UICN partage cet avis.

Mettre au point une grille multicritère fine pour faire le diagnostic des phases critiques dans la vie d'un site depuis son identification jusqu'à sa mise en valeur et qui peuvent justifier une intervention de l'assistance internationale.	Centre Organes consultatifs	Moyen terme	L'UICN partage cet avis.
Développer la gestion des requêtes sur Internet pour un accès en temps réel par les Etats membres du Comité ainsi que des actions d'assistance en ligne via Internet.	Centre	Moyen terme	L'UICN partage cet avis.
Préserver, voir accentuer, les qualités actuelles de l'assistance internationale en terme de rapidité et de flexibilité, tout en augmentant la transparence vis à vis du Comité (meilleure "accountability").	Centre	Long terme	
Préserver le rôle des Organes consultatifs en tant qu'expertise technique indépendante et prendre des dispositions à court ou moyen terme pour réduire les risques de confusion des rôles.	Centre Organes consultatifs	Court et Moyen terme	L'UICN partage cet avis.
Faire intervenir en priorité des experts en gestion et en organisation pour améliorer les procédures de décision, de gestion et les outils de suivi.	Bureau	Court terme	L'UICN partage cet avis.
Réaliser des évaluations au plus tard tous les six ans.	Bureau	Moyen terme	L'UICN partage cet avis.